

Défis VTT et route 2024

Règlement de la Randonnée

GENERALITES

Les Défis VTT et route est une randonnée sportive organisée par l'Association Sportive du collège St Laurent, affiliée à la UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) du Rhône, en partenariat avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Elle se déroulera le dimanche 29 septembre 2024, sur des parcours VTT d'une distance de 5, 10, 20, 30 kms, et/ou de parcours route de 35, 55, 90 kms.

Ce défi est une randonnée cycliste alliant VTT et vélo sur route et non une épreuve chronométrée. Elle ne donnera lieu à aucun classement et les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle.

Epreuve ouverte à toutes et tous, en solo, duo, en relais entreprise ou groupe, en famille, handisport en vélo musculaire ou Vélo à Assistance Electrique avec le choix des parcours VTT et/ ou Route.

Les départs s'effectuent de façon libre de 8h à 12h avec un défi sur la distance cumulée.

Le parcours se fera à allure libre dans le strict respect du Code de la Route (rouler à droite, s'arrêter aux feux rouges, respecter les «stop» et «cédez le passage»...) et des autres usagers de la ville (piétons, automobiles...). Il est à noter que, même à vélo, tout manquement au Code de la Route peut être sanctionné d'une suspension du permis de conduire voiture.

Les carrefours seront signalés, afin de prévenir le danger.

Les différents parcours seront fléchés par des panneaux directionnels. Les parties techniques ou délicates seront également signalées. Les cyclistes non-inscrits ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible en respectant l'environnement et les autres usagers.

Tout véhicule suiveur à moteur est interdit sur le parcours, sauf véhicule prévu par l'organisation.

PARTICIPATION

La randonnée est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cyclo sportifs sous condition de remplir la feuille d'inscription au départ de la randonnée et en payant les frais d'inscription de 8€ sur place ou de 6€ en préinscription sur hello asso.

Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs. Téléchargeable sur le site de la randonnée.

<https://www.les-defis-vtt-route.com/>

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf si le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale. Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer le cyclisme. La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique du cyclisme.

Il est rappelé que les concurrents participent à cette compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La clôture des pré-inscriptions internet est fixée au Mercredi 25 septembre 2024 à 20h00. Un cadeau est prévu pour les 100 premiers inscrits.

Le dépôt des vélos, pour les solos, se tiendra dans un parc à vélos spécifique (gardé où seuls les participants solos munis d'un bracelet pourront accéder).

RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement, entre deux parcours ou pour l'arrivée, est prévue place du marché aux veaux. Pour le VTT un ravitaillement à mi-parcours sur le 10/20km (Brussieu) et sur le 30km (Mont Pothu). Pour la route un ravitaillement est prévu à mi-parcours (Pomeys) sur le 55km.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours en fonction de l'état des sentiers les jours qui précèdent la manifestation. Traces GPX à récupérer le jour J à l'inscription.

SECURITE

Sécurité randonnée

L'épreuve bénéficiera d'un véhicule ouvreur sur les parcours et d'un véhicule qui assurera la fermeture.

Chaque participant devra se munir de sa fiche de route afin de valider son parcours à l'arrivée et de le faire valider sur les ravitaillements.

Dans le cas où un cycliste abandonne, il devra signaler son abandon aux organisateurs, signaleurs parcours ou par téléphone au coordonnateur sécurité 06-85-50-45-54.

Sécurité sanitaire

La manifestation bénéficiera de la présence d'un référent secourisme (médecin ou infirmière).

Sécurité individuelle

Chaque concurrent, doit s'engager sur un parcours de son niveau en se renseignant sur les difficultés techniques et physiques sur les panneaux de présentation au départ.

> MATERIEL

Le port d'un casque homologué à la pratique du cyclisme et attaché est obligatoire pour tous les concurrents et tout au long de l'épreuve.

Seuls les VTT / VTTAE et tandems VTT sont acceptés sur les parcours VTT. Et seul les vélos de route, VTC, tandem et vélo handisport avec ou sans assistance électrique sont acceptés sur les parcours route. Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement : embouts de guidons bouchés, absence de parties saillantes, freins en parfait état de fonctionnement, nécessaire de réparation pour crevaison. Le port du casque homologué est obligatoire pour tous les participants, sur tous les circuits y compris les enfants en siège vélo. Les participants sans casque ne sont pas autorisés. Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

> LIMITES D'ÂGE

- Parcours Noir Très difficile ; enfants de plus plus de 15 ans accompagné d'un adulte inscrit et identifié pour les mineurs, avec accord parental.

30 Km VTT 1300m D+

90Km route 1200m D+

- Parcours Rouge difficile ; enfants de plus de 10 ans accompagné d'un adulte inscrit et identifié pour les mineurs, avec accord parental.

20 Km VTT 730m D+

55 Km route 800m D+

- Parcours bleu moyen ; enfants de plus de 8 ans accompagné d'un adulte inscrit et identifié pour les mineurs, avec accord parental.

10 Km VTT 300m D+

35 Km route 550m D+

- Parcours vert familiale ; enfants de plus de 6 ans accompagné d'un adulte inscrit et identifié pour les mineurs, avec accord parental.

5 Km VTT 130m D+

Cette épreuve ne bénéficiant pas de la priorité de passage, chaque concurrent s'engage à respecter les prescriptions et obligations du code de la route. Les véhicules suiveurs non officiels sont interdits.

ASSURANCES

> Responsabilité Civile

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle de tous les intervenants.

> Assurance Dommage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

> Assurance Dommage Corporel

Chaque participant bénéficie, de par sa licence, de l'assurance individuelle accident mise en place par sa fédération de tutelle. Pour les non licenciés, il appartient à chaque participants d'assurer sa propre garantie et d'avoir une responsabilité civile.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

> Image

Par sa participation aux Défis VTT et Route, tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser son image et celle de sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve et en vue de toute exploitation ultérieure par l'organisateur.

> Données

Lorsque vous vous inscrivez au aux Défis VTT et Route, vous nous confiez volontairement certaines informations. Celles-ci incluent vos nom, adresse électronique, numéro de téléphone, ainsi que d'autres données que vous nous communiquez (par exemple : celle portées sur votre licence ou votre certificat médical). Les informations que nous obtenons sont utilisées dans le seul but de vous permettre de vous inscrire à la nouvelle édition et de pouvoir, à postériori, vous informer de l'ouverture des inscriptions de l'édition suivante. Ces données sont conservées le temps de l'organisation de la compétition et ne sont divulgués à aucun autre organisme. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant, ainsi que la possibilité de demander à ne plus recevoir de courrier électronique concernant la compétition, en cliquant sur le lien présent en bas de page de l'emailing. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation sur l'onglet contact du site internet.

SPECTATEURS

Les spectateurs doivent suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement de l'épreuve.

RECOMPENSES

L'épreuve n'étant pas chronométrée, il n'y a pas de récompenses sur classement.

Une récompense honorifique sera attribuée au/à la plus jeune, au plus ancien(ne), et au/à la participant(e) ayant effectué le plus de kms sur le Défi, famille, club et/ou entreprise les plus nombreux. Une tombola avec le garage de Rossandes, Repere Bike et le magasin Bouticycle de L'Arbresle sera également mise en place.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants et les spectateurs doivent respecter l'environnement et conserver leurs déchets. Nous mettons à votre disposition des éco gobelets consignés, ainsi que des poubelles de tri.

ACCEPTATION

La participation active sur les défis VTT et route, implique l'acceptation sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Bonne Randonnée !